

## DOCTRINE

- 4 ♦ **Quelques observations sur la proposition de loi n° 755 tendant à renforcer la lutte contre la contrefaçon enregistrée à la Présidence du Sénat le 12 juillet 2011**  
Martine Karsenty-Ricard  
Maïa Merli
- « Une nouvelle proposition de loi tendant à renforcer la lutte contre la contrefaçon vise à augmenter les prérogatives des titulaires des droits. Ainsi de nouvelles dispositions sont prévues en matière d'indemnisation du préjudice comme en matière de droit de la preuve. Elles peuvent se révéler discutables ou impliquer des interprétations divergentes. On peut en outre regretter que le texte qui tend également à apporter certaines clarifications rendues nécessaires notamment par l'évolution de la jurisprudence depuis la loi du 29 octobre 2007, n'ait pas tranché la question du juge compétent concernant les mesures provisoires sollicitées lorsque le juge du fond est saisi de l'affaire.
- 9 ♦ **Le traitement fiscal des revenus des artistes-interprètes, entre influence du Code du travail et respect des usages professionnels**  
Stéphanie Maury
- « L'activité d'artiste-interprète, intermittente par essence, se caractérise par l'irrégularité des engagements et des revenus perçus. L'intéressé est souvent amené à supporter d'importants frais, nécessaires à la pratique de son art, qu'il peut exercer dans le monde entier suscitant de nouvelles problématiques d'ordre fiscal. En se fondant sur la présomption de salariat, le législateur a élaboré au fur et à mesure un régime juridique et fiscal répondant avec cohérence aux diverses situations auxquelles ces contribuables peuvent être confrontés.

## CHRONIQUES

- 18 ♦ **Droit d'auteur et droits voisins**  
André Lucas  
Valérie-Laure Benabou  
Jean-Michel Bruguière
- 58 ♦ **Droit des marques et autres signes distinctifs**  
Georges Bonet  
Bertrand Geoffray  
Marc Sabatier
- 101 ♦ **Droit des créations techniques**  
Jean-Christophe Galloux  
Bertrand Warusfel

## PRATIQUE ET CONTRATS

- 106 ♦ **Comment encadrer l'utilisation de logiciels « libres » dans les contrats ayant pour objet des logiciels « propriétaires » ?**  
Benjamin Jean  
Gilles Vercken

## NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

- 111 ♦ **Lettre d'Allemagne**  
**Points de vue sur le management stratégique de la propriété intellectuelle**  
Axel Mittelstaedt

## REVUE DES THÈSES

119

## ACTUALITÉS

- 127 ♦ **Publications récentes**
- 129 ♦ **Actualité réglementaire**